

BULLETIN MUNICIPAL

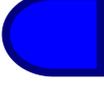


D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
1
6

Commune de
LURCY

SOMMAIRE

	Le Mot du Maire	Page 4
	Vie de la Commune	Pages 5 à 6
	Collecte des Ordures ménagères	Pages 7 à 8
	Civisme.....	Pages 9 à 10
	Etat Civil	Page 11
	Scolarité et Population	Page 12
	Vie associative	Pages 13 à 15
	Infos Pratique	Pages 16 à 17
	Infos Sociales	Pages 18 à 21
	Artisans	Page 22

Le mot du maire

Voilà encore une année écoulée, et c'est avec grand plaisir que je vous présente en mon nom personnel, au nom de mes collègues du Conseil municipal et au nom des agents de notre commune, tous nos vœux de bonheur pour vous et vos proches pour ces fêtes qui approchent et pour cette année 2017 qui s'annonce. Le travail de la commission communication vous permet de lire ce nouveau bulletin et je les en remercie vivement.

Vous prendrez connaissance des divers travaux effectués cette année : les travaux d'accessibilité, rendus obligatoires par la loi, ont débuté et se poursuivront sur les deux années à venir. Les plaques des numéros de rue semblant plutôt mal supporter le soleil, j'ai demandé à l'entreprise de les refaire avec un autre procédé et celles-ci sont à votre disposition auprès de notre secrétaire de mairie si vous souhaitez remplacer la vôtre.

Le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux des 3 taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) comme c'est le cas depuis 10 ans. Mais pour faire face à la diminution globale de nos recettes, l'accent est mis sur la vigilance des dépenses. La mutualisation de certains postes de dépenses (contrats d'assurances, achat du papier, contrôles et entretien des VMC) avec d'autres communes (Montmerle, Messimy, Montceaux, Francheleins) ont permis des économies substantielles.

Côté nature, il faudra sans doute désormais lui laisser prendre un peu plus de place au cœur de notre village car l'interdiction d'utiliser des pesticides et autres désherbants ne pourra permettre le même traitement qu'auparavant ; l'utilisation d'un désherbeur thermique sera sans doute moins efficace et nécessitera plus de temps et des interventions plus nombreuses et plus régulières. J'en profite pour demander à chaque habitant de notre commune d'essayer d'entretenir les abords extérieurs de sa propriété ; en effet, si la commune devait à l'avenir envisager l'entretien de tous ces abords et des arbres débordants, il deviendra vite difficile de maintenir nos taux d'imposition comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Je tiens également à remercier les propriétaires qui ont bien voulu effectuer les travaux nécessaires afin que les eaux de pluie issues de leurs toitures ne s'écoulent plus sur la voie publique, préservant ainsi les revêtements de voirie.

Côté Communauté de Communes, depuis l'été, les présidents de commissions ont travaillé d'arrache-pied, largement aidés des assistantes administratives, pour préparer la fusion qui prendra effet au 1er janvier 2017. Les premiers mois de 2017 seront tout aussi intenses que les derniers de 2016.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux du conseil municipal, le 8 janvier à 11h, je vous renouvelle tous mes vœux de joyeuses fêtes.



Nathalie Bisignano

Vie de la Commune

Voirie



Les travaux d'enrobés de la commune se sont poursuivis avec la remise en état de la montée des Poyes et du chemin du Rosier.

La commune en a profité pour agrandir le retournement du PAV (Point d'Apport Volontaire) au chemin du Cailletton afin que le camion de récupération des déchets puisse faire demi-tour en toute sécurité.



Travaux Mairie

Si vous êtes venus à la Mairie récemment vous avez sans doute vu qu'elle avait rajeuni. Après avoir vu ses portes et volets repeints, ce sont le hall d'entrée, la salle du conseil et le secrétariat qui se sont parés de nouvelles couleurs. Un changement de décoration, de nouveaux sièges et voilà un espace d'accueil agréable et chaleureux.



Taxe d'habitation et Taxe Foncière

Contrairement à la part régionale et départementale, la part de la commune de vos taxes d'habitation et foncière ne sera pas augmentée cette année. En effet, le conseil municipal a décidé de ne pas alourdir les dépenses des ménages, tout comme les années précédentes, la dernière augmentation remontant à 2006.



Cloche de l'Eglise

Le battant de la grosse cloche était trop usé pour être réparé, l'entreprise Desmarquest a donc procédé à son remplacement le 18 octobre.



Commémoration du 11 novembre

C'est à 11h30 que quelques habitants et membres du conseil municipal se sont regroupés devant le monument aux morts, afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Madame le Maire a déposé une gerbe de fleurs et lu le discours du secrétaire d'état aux anciens combattants Jean-Marc Todeschini, rappelant que le 11 novembre 1918 a été signé l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale.

La Marseillaise a ensuite été entonnée par les personnes présentes, en hommage aux victimes.



Chemin du Curé d'Ars



A pied ou à vélo, en famille ou entre amis, depuis cet été vous pouvez emprunter le chemin parcouru par le Saint Curé entre Ars et Montmerle. Sur un parcours de 16 km, repérez les panneaux portant le logo représentant le Saint Curé d'Ars et traversez les charmants villages, dont Lurcy, durant cette balade.

Travaux d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public)

La commune doit répondre aux exigences d'accessibilité des établissements communaux recevant du public. Un planning sur 3 ans a été mis en place avec, pour l'année 2016, la mise en place de petite signalétique dans les divers bâtiments, l'installation de tapis et de grille pour la mairie et quelques travaux dans les sanitaires de la salle polyvalente. 2017 devrait voir la mise en place de la signalétique extérieure pour l'église, le cimetière et le parking ainsi que l'application de bandes podotactiles et des travaux de peinture et de ferronnerie.

Horaire de la Mairie

Le secrétariat de Mairie est ouvert :
Lundi de 9h00 à 12h00
Mardi de 14h00 à 18h30
Vendredi de 14h00 à 18h00

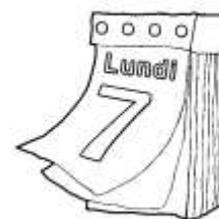


Vous pouvez contacter la mairie :
Tél. 04 74 69 39 64
Mail : mairie.lurcy@wanadoo.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

Rendez-vous

- ⇒ Vœux de la Municipalité le dimanche 8 janvier 2017 à 11 heures à la salle de polyvalente.
- ⇒ Elections présidentielles : Les dimanches 23 avril & 7 mai 2017
- ⇒ Elections législatives : Les dimanches 11 & 18 juin 2017



Apiculture

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible).



Collecte des déchets

Déchèterie

Rappel sur l'accès au parc de la déchèterie

Il est obligatoire d'avoir un badge pour accéder au parc de la déchèterie. Si toutefois vous ne l'avez pas encore, il est toujours temps de faire une demande de badge en ligne auprès du Smidom.

Possibilité d'inscrire 3 immatriculations par badge.

Il est important de bien arrimer vos déchets dans votre remorque afin de ne pas perdre votre chargement le long des routes.

Recycler du mobilier (canapé, table)

Une benne destinée à collecter vos déchets mobiliers est mise en place à la déchèterie de Francheleins. Dans cette benne vous pouvez déposer tous vos objets, quelle que soit leur matière, en bon état ou non, entiers ou démontés.

Merci de veiller à déposer dans cette benne les encombrants afin de ne pas créer une pollution visuelle et de dépôt sauvage.

Nouveaux horaires d'ouverture pour les particuliers :

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars :

Lundi : 13h30 / 17h30
Mardi : 13h30 / 17h30
Mercredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30
Jeudi : 13h30 / 17h30
Vendredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30
Samedi : 9h / 13h00 et 13h30 / 17h30

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre :

Lundi : 14h / 18h
Mardi : 14h / 18h
Mercredi : 9h / 12h30 et 14h / 18h
Jeudi : 14h / 18h
Vendredi : 9h / 12h30 et 14h / 18h
Samedi : 9h / 13h et 14h / 18h

Attention : Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.



Trophée verre

Depuis 2012, le SYTRAIVAL mène des actions ciblées sur le verre. Afin de relancer « le plan verre » et de récompenser les efforts réalisés par chacun dans le but d'améliorer les quantités de verre recyclé, le SYTRAIVAL remettra pour la première fois le « trophée verre » aux communes ayant obtenu les meilleures performances (en kg/an/habitant). Notre commune a ses chances, réponse prochainement.



Coin astuce

Vous pouvez vous même valoriser votre mobilier ou autre accessoire usagé pour lui offrir une seconde vie.



Un bel exemple !

Collecte des ordures ménagères

IMPORTANT

A partir du **1er janvier 2017** le jour de collecte des ordures ménagères s'effectuera le **mercredi matin** à partir de 4 h00.

Il n'y aura pas de collecte le mercredi 1er novembre, elle sera reportée au jeudi 2 novembre.

Pour les résidences secondaires, sachez que vous devez demander vos rouleaux de sacs auprès du Smidom et venir en mairie pour les récupérer avant fin janvier.

Point d'apport volontaire

Merci de respecter la propreté du point d'apport volontaire situé Chemin du Cailleton. De trop nombreuses fois nous avons constaté le dépôt de déchets aux alentours. D'autre part, nous vous demandons d'éviter de déposer vos déchets (notamment le verre), à des horaires incongrus pouvant gêner le voisinage. Un dépôt entre 6h00 et 22h00 nous semble correct.



Voici un nouveau logo qui vous indique qu'un emballage est recyclable

Les consignes de tri :

Pour respecter mon environnement, j'adopte les bons gestes en suivant les consignes de tri !

Dans la colonne « VERRE »

Accepté : Les bouteilles, bocaux et petits pots en verre (en vrac et sans sac plastique)

Refusé : La vaisselle, les ampoules, miroirs, vitres

Dans la colonne « JOURNAUX »

Accepté : Les journaux, catalogues, prospectus, papiers de bureau, enveloppes, annuaires

Refusé : Papier cadeau brillant, papier peint, papier photo.

Dans la colonne « EMBALLAGE »

Accepté : Les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserve et canettes, les cartons ménagers, tétra brik (sans bouchon, capsule ou couvercle, emballages vidés mais pas nécessairement lavés)

Refusé : Les pots de yaourt, barquettes et sacs plastique, objets métalliques, outils.

Eco-gestes au quotidien

En adoptant de bonnes pratiques, vous contribuez à protéger l'environnement, à préserver la qualité de votre cadre de vie, tout en faisant des économies.

Economiser l'eau :

- Vérifiez l'état des joints, des robinets, de la chasse d'eau et réparez au plus vite les fuites. Une robinetterie qui goutte peut gaspiller jusqu'à 35 000 litres d'eau par an !
- Prenez des douches plutôt que des bains. Une douche rapide, c'est 40 cts d'euro, un bain, c'est 1,30€.
- Si vous faites la vaisselle à la main, fermez le robinet pendant le nettoyage et n'utilisez l'eau que pour le rinçage. Si vous utilisez un lave-vaisselle, ne rincez pas la vaisselle avant.
- Pour votre toilette, fermez votre robinet pendant que vous vous brossez les dents et pour le rasage et le savonnage des mains, remplissez plutôt votre lavabo.

Économisez l'énergie :

- Utilisez des ampoules basse consommation, elles consomment 4 à 5 fois moins.
- Réglez votre chauffage à la bonne température : 19° en journée et 17° la nuit dans les chambres. Le chauffage représente 65% de vos dépenses d'énergie.
- Ne laissez pas vos appareils électriques (HI FI, télévision, ordinateur) en veille quand vous ne les utilisez pas et fermez la lumière quand vous quittez une pièce.
- Ne faites fonctionner votre lave-vaisselle ou votre lave-linge que lorsqu'ils sont remplis et choisissez un programme court ou économique.



Trier mieux vos déchets

- Jetez vos déchets dans les bons containers : la poubelle pour les ordures ménagères ou les containers de tris.
- Déposez les ampoules et piles dans les bacs de récupération des grandes surfaces et ramenez les médicaments périmés ou inutilisés dans les pharmacies.
- Réduisez le volume de vos déchets, en achetant des produits sans emballage ou rechargeables (les piles par exemple), en limitant l'impression de vos documents, en évitant le gaspillage (la nourriture par exemple) et en réparant plutôt que de jeter.

Civisme

Transport en commun

Notre village est desservi par la navette 113 du transporteur départemental Autocar Maisonneuve par le biais de Car de l'Ain.

Malheureusement, l'arrêt de bus de notre commune (point de ramassage serait un terme plus approprié, voire point de collecte, compte tenu de l'absence d'un quelconque abri assurant la protection des voyageurs) se trouve sur la départementale 933, situé à 500 mètres du centre.

Malgré plusieurs courriers auprès du Conseil Départemental, nous n'avons toujours pas réussi à obtenir un passage régulier au centre du village, à l'arrêt en face du restaurant « les Voyageurs ». Seul un semblant de réponse nous a été apporté avec la possibilité d'avoir un service « à la carte » en réservant son transport la veille avant 12h. Ce service est incompréhensible et n'est possible que quelques heures dans la journée, ce qui rend l'utilisation de ce service très restrictive.

Avant de relancer le département sur ce sujet, nous aimerions recueillir votre avis ainsi que vos éventuelles doléances à ce propos.

Nous souhaitons évaluer le nombre de personnes susceptibles d'utiliser cette navette, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle.

Merci de répondre au questionnaire joint et de le remettre dûment rempli dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Évidemment, la mobilisation de chacun est indispensable car plus les réponses seront nombreuses plus notre demande aura de chances d'être entendue.



Brûlage

Le brûlage des déchets ménagers est formellement interdit. Le brûlage du bois issu de la taille des haies, du débroussaillage et de la coupe d'arbres est toléré à condition de respecter strictement les conditions suivantes :

- les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée.
- le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau (verdure, pelouse ...) est interdit.
- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- l'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil) est interdit.
- le brûlage doit se faire entre le lever du jour et 20 h.
- Une distance minimum de 25 mètres d'une voie de circulation est à respecter.



La combustion du bois est polluante, surtout si le bois n'est pas parfaitement sec.

Un feu de jardin de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que le chauffage d'un pavillon pendant 4 mois et demi. Pensez à broyer vos déchets, vous pourrez vous en servir immédiatement de paillis, au pied de vos arbustes ou les mettre au compost.



Afin de faciliter la gestion de vos déchets verts, le SMIDOM vous propose une aide de 50 € pour l'achat d'un broyeur. Consulter le site du SMIDOM pour imprimer le formulaire « broyeur » et consulter les modalités.

Les animaux dangereux et errants

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les points suivants :

1. Interdiction de laisser errer son chien.
2. Tenir son chien en laisse lorsque vous vous promenez dans le village.
3. Ramasser ses excréments lorsqu'ils sont faits près d'habitations afin d'éviter toute nuisance à autrui.
4. Ne pas laisser son chien aboyer continuellement.
5. Déclarer en mairie les chiens d'attaque (1ère catégorie) et les chiens de garde et de défense (2ème catégorie).

Pour rappel : Les troubles occasionnés par la divagation des animaux engagent la responsabilité de leur propriétaire. Le Maire est à même de décider de la mise en fourrière d'un animal et d'inviter le propriétaire à le récupérer. Si le propriétaire n'est pas identifié, l'animal est considéré comme étant à l'abandon. Les frais de garde et d'éventuelle euthanasie d'animaux dangereux sont à la charge de leur propriétaire. (Selon article L211-20).

Elagage et abattage des arbres et haies

Comme chaque année nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'entretenir ses haies, notamment celles qui bordent les voies communales. Cela permet aux usagers d'avoir une meilleure visibilité et également de pouvoir se mettre en sécurité si besoin.

Les branches des arbres ne doivent pas être en contact avec les lignes électriques et téléphoniques.

Cette année une lettre sera adressée aux habitants qui ne respectent pas cette obligation, et sans réaction de leur part, un élagage aux frais du propriétaire sera effectué.



Dépôt sauvage d'ordures

« Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit est interdit » (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Une amende forfaitaire de 150 euros sera appliquée à chaque contrevenant.



Eaux pluviales

Dans le but de réguler l'arrivée des eaux de pluie sur le domaine public, il est obligatoire de faire raccorder ses toitures à des chéneaux ou gouttières. Le traitement de ses eaux doit se faire, soit sur la parcelle concernée, soit en se raccordant sur le réseau d'eau pluviale existant.

Se renseigner en mairie.



Nuisances sonores

Afin de préserver de bonnes relations de voisinage, nous vous rappelons que le bricolage extérieur nécessitant l'usage de machines bruyantes est réglementé.

Merci de vous conformer aux horaires ci-dessous :

- les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Etat civil

Naissances

Le 27 janvier 2016 est né Nelson Dany DEGARAT fils de Sylvain DEGARAT et de Maryline FAYARD épouse DEGARAT - 99 Chemin du Rosier

Le 08 février 2016 est née Romy GOBET fille de Jordan GOBET et de Julie LAPIS épouse GOBET - 107 chemin du Petit Corcy

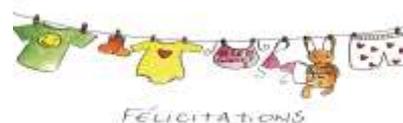
Le 22 juin 2016 est née Aliya Cassandra JARI fille de Azzedine JARI et de Fiona Simone CHAUMERON - 27 chemin Neuf

Le 29 septembre 2016 est né Elliot DUPUIS fils de Benoît DUPUIS et Virginie MARION - 244 route de la Fournière

Le 30 septembre 2016 est né Léo François Joseph SANCHEZ fils de Florian SANCHEZ et de Delphine VERMARE épouse SANCHEZ - 42 chemin de la Cure

Le 27 octobre 2016 est née Zoé Vaimiti DUCHET BELLANGER fille de Fabien BELLANGER et de Fanny DUCHET - 178 chemin du Petit Corcy

Félicitations aux parents



Mariage

Cette année, aucun mariage n'a été célébré.

Décès

Le 05 mai 2016 à Thoisse, est décédé Paul JOMET veuf d'Anne-Marie FARFOUILLON

Le 06 décembre 2016 à Lurey est décédé Claude POUQUET

« Mon expérience m'a au moins appris ceci : Si nous avançons avec confiance vers la poursuite de nos rêves et si nous efforçons de vivre la vie que nous imaginons, nous pouvons nous attendre à une réussite exceptionnelle ».

Théoreau Walden



Scolarité et population

Scolarité

La commune de Lurcy compte 52 enfants scolarisés dans les écoles avoisinantes pour la rentrée 2016-2017, dont 29 en primaire et maternelle et 23 en collège et lycée.

Ce chiffre ne tient pas compte des enfants scolarisés dans les autres communes.

	<i>Elémentaire</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>
<i>Montmerle (publique)</i>	<i>10</i>		
<i>Montmerle (privée)</i>	<i>14</i>		
<i>Messimy</i>	<i>5</i>		
<i>Montceaux</i>		<i>7</i>	
<i>Saint Didier (privé)</i>		<i>5</i>	
<i>Belleville</i>			<i>11</i>
<i>TOTAL</i>	<i>29</i>	<i>12</i>	<i>11</i>

Horaires des transports scolaires



	Départ	Retour soir	Mercredi midi
Montmerle Public + Privé	8h13	17h17	12h23
Thoissey	7h18	17h41	12h46
Montceaux	8h10	17h20	11h50
Saint Didier sur Chalaronne	8h24	17h45	
Belleville	7h18	18h31	
Villefranche-sur-Saône	7h10	18h19	

Population

En 2014 Lurcy comptait 406 lurpciens et lurpciennes, la population au 1er janvier 2016 est passée à 405 habitants, chiffre donné par l'INSEE suite au recensement. Le nombre d'habitants a déjà augmenté suite à l'arrivée de nouveaux propriétaires ainsi que de nouveaux locataires .

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux lurpciens :

Mr TALAND Thierry & Mme MARTEL Nathalie,
Mr JANIER Jean-Philippe & Mme CHENY Tatiana,
Mr VALLON Anatole & Mme GREGOIRE Emilie,
Mr MELINON Florent & Mme PAILHAT Emma,
Mr BELLANGER Fabien & Mme DUCHET Fanny,
Mr GALOCHE Philippe & Mme HOAREAU Estelle,
Mr & Mme PONCHON DE SAINT ANDRE Régis,
Mr CHAPELLE Michel & Mme Evelyne CLAVEL,
Mr & Mme DULAC Didier,
Mr FOURY Christophe & Mme VELUD Jennifer.

Nous espérons n'avoir oublié personne, si c'est le cas, n'hésitez pas à venir vous présenter en mairie.



Vie associative

Le C.C.A.S.

Le Comité Communal d'Action Social (C.C.A.S.) vient en aide aux personnes en difficultés passagères et organise des manifestations au sein du village pour permettre aux habitants de se connaître et d'échanger, c'est pourquoi nous vous invitons vivement à participer à ces rencontres.

Le repas champêtre organisé conjointement par LURCY ANIMATION et le C.C.A.S. le 28 juin, s'est très bien passé. 61 adultes et 12 enfants ont répondu présent et sont venus passer un moment convivial autour d'un couscous, préparé par notre restaurant « Les Voyageurs ».

Une télévision a été installée pour suivre le match de foot de la France pour l'Euro, afin de satisfaire les supporters.

La pétanque qui a suivi a elle aussi connu une belle réussite !



La rencontre des quartiers a elle aussi eu un vif succès avec 85 adultes et 32 enfants. Nous vous invitons à nous rejoindre pour les années à venir afin de rencontrer vos voisins dans la joie et la bonne humeur. Nous remercions les membres du C.C.A.S. pour leur investissement dans la décoration, toujours aussi belle !



Le repas des anciens du village organisé par le C.C.A.S. s'est déroulé le samedi 10 décembre et a permis à la quarantaine de personnes présentes de déguster le menu concocté par le restaurant « Les Voyageurs ». Au menu, Aumônière pomme / Chaource, vinaigrette miel ; Filet de dorade sauce citron, mijoté de légumes ; fromage sec ou blanc ; tarte aux pommes, caramel beurre salé et glace vanille. Un repas très apprécié des gourmets !

L'animation musicale assurée par Christian Foury et Michel Monnet a permis à de nombreuses personnes de nous faire découvrir leurs talents de danseur et de chanteur.

Merci à tous pour ce moment de bonne humeur et un grand merci à Erika, Michèle et Françoise qui ont réalisé une très jolie décoration, comme chaque année.



Les personnes qui n'ont pas désiré participer au repas et qui l'ont souhaité, se sont vu offrir un colis de Noël, remis par les membres du C.C.A.S.



Prochaine manifestation du C.C.A.S. à noter sur vos agendas 2017 :

⇒ Dimanche 7 mai : Marché du Terroir à partir de 8h30 sur la place de la Mairie. En même temps, vous irez voter !



Le C.C.A.S. vous attend nombreux et vous présente ses

Meilleurs Voeux pour 2017

LURCY Animation

Lurcy animation composé de bénévoles, vous propose des manifestations dans le village.

Le programme des animations pour les mois à venir :

- ⇒ Sainte Agathe : Vendredi 10 février 2017
- ⇒ La chasse aux œufs : Samedi 08 avril 2017

Pour rejoindre l'équipe de Lurcy Animation,
Appeler Sandrine au 04 74 69 49 85.



La Chasse

La société de chasse se compose d'une dizaine de chasseurs. Elle est principalement constituée de résidents ou descendants de résidents de la commune. La chasse se pratique de mi-septembre à mi-janvier, les dimanches et jours fériés (selon les dates fixées par la fédération).

Cette année, vous avez pu constater que nous étions envahis de corbeaux. A la demande de la mairie et après autorisation de la fédération, les chasseurs ont effectué deux battues sur la propriété de Mme Henrys d'Aubigny, les deux premiers week-ends de mai. Les tirs des chasseurs ont pu perturber votre tranquillité mais cela était nécessaire.



En 2016 aucun concours de coinche n'a été organisé pour le mois de décembre mais plutôt une manifestation festive au printemps.

Pour tout renseignement complémentaire contacter : FABRICE FOURY Président de la Société de chasse de Lurcy : 06 00 55 55 50 ou fifoury@sfr.fr

Les amis de l'Appéum - Société de pêche de Lurcy

La Société de Pêche "Les Amis de l'Appéum" est réservée aux habitants de Lurcy et aux riverains. Elle compte à ce jour 22 adhérents, (20 adultes et 2 enfants). Pour être membre, il faut s'acquitter d'une carte annuelle au prix de 20 euros pour les - de 10 ans, 30 pour les -16 ans et 50 pour les + de 16 ans.

L'ouverture de la pêche se fait du 15 juin jusqu'au 15 septembre

L'assemblée générale a lieu tous les ans courant mai.

Vous serez accueillis avec plaisir par les amis de l'Appéum, alors n'hésitez pas à les rejoindre. Pour tout renseignement Complémentaire, contacter le président M. Alain Poulard au 04 74 69 36 36.



Office du Tourisme

L'équipe de l'Office de Tourisme Montmerle 3 Rivières est à votre service toute l'année pour vous conseiller, vous orienter ou vous aider dans votre recherche de manifestations, d'idées de sorties, d'hébergement, de restauration, d'activités et de loisirs, etc.

Elle vous propose également un service de Billetterie pour les manifestations à but culturel, un point de vente pour les cartes de pêche, livres, topo-guides de randonnée et une connexion WIFI.

Un programme de visites et d'animations est mis en place pendant la saison estivale et ponctuellement pendant les petites vacances afin de vous faire découvrir les sites et savoir-faire de notre territoire.

Retrouvez toute l'actualité sur www.tourisme-val-de-saone.fr

Evolution en 2017 :

L'Office de Tourisme va connaître des changements pour 2017. Sous forme associative depuis 2010, il passera au 1er janvier 2017 sous la gestion de la nouvelle Communauté de communes Val de Saône Centre.

Dans le cadre de ce regroupement, l'Office de Tourisme Montmerle 3 Rivières fusionnera avec l'Office de Tourisme Val de Saône Chalaronne. L'année 2017 sera consacrée à l'harmonisation des fonctionnements et la mise en commun des actions de promotion.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent remercier les adhérents qui ont soutenu l'association depuis sa création et vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2017.

Horaires d'ouverture : Toute l'année du mardi au samedi de 9h à 12h30 -

13h30 à 17h et le dimanche du 15/06 au 15/09 : 10h à 13h

Place de la Mairie 01090 Montmerle-sur-Saône - Téléphone : 04 74 67 20 68



Infos pratiques

Salle polyvalente

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

Tarifs : 225 € pour une journée
285 € pour deux jours
135 € pour un vin d'honneur
80 € de garantie nettoyage



Paiement préalable par chèque à la remise des clés et après états des lieux.

Une caution de 355 € devra également être versée et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final. L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage. Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.

Location de bancs et de tables

La commune a acheté de nouvelles tables pour la salle des fêtes, les anciennes tables en bois ne seront donc plus utilisées lors des locations de la salle.

Si vous désirez organiser une manifestation à votre domicile, mais que vous ne disposez pas d'assez de tables et bancs, la commune vous propose de les louer !



En effet, il y a 10 tables et 20 bancs disponibles à la location au prix de 2 € pour un banc et 5 € pour une table. Lors du retrait du matériel, un chèque de caution de 50 € vous sera demandé. Il vous sera rendu après vérification du matériel loué, si aucune dégradation n'est constatée.

Attention : La location du mobilier est réservée uniquement aux habitants de Lurcy et ne peut excéder 5 jours.

Pour toute réservation ou demande de compléments, merci de vous adresser à M. Pierre ECKERT au 06 08 42 71 41.

Horaire messe

Cette année, il y aura une messe à Lurcy, elle sera célébrée le 20 mai 2017 à 18h30.



Tarifs des concessions au 1^{er} Janvier 2017 :

- concessions pour 15 ans : 130 € les 2 m²
- concessions pour 30 ans : 195 € les 2 m²
- columbarium pour 15 ans : 350 €
- columbarium pour 30 ans : 700 €
- dispersion au jardin du souvenir : 30 €



Élections

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. La loi n°2016-1048 a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales.



Dorénavant, l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Si vous avez déménagé récemment ou que vous souhaitez vous inscrire pour la première fois sur les listes électorales, vous devez vous présenter **avant le 30/12/16** à la mairie muni :

- d'une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.
- d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition,...)
- du formulaire de demande d'inscription, disponible en mairie.

Démarches administratives

Pour toutes vos démarches administratives, nous vous invitons à consulter le site officiel de l'administration française qui vous permet de connaître vos droits et d'effectuer vos démarches en ligne.

Ce site vous propose des fiches pratiques concernant de nombreux domaines : santé, famille, travail transport, ... Mais aussi des conseils !

N'hésitez pas à le consulter à l'adresse : www.service-public.fr



Autorisations parentales de sortie de territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**.

Elle sera rédigée au moyen d'un formulaire (non encore accessible) qui précisera les mentions suivantes :

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.



La Poste

Une nouvelle **hausse des tarifs postaux pour 2017** est annoncée au 1er janvier.



Pour une lettre simple de 20g, le timbre rouge passera à 85 cts et le timbre vert à 73 cts. Pour une lettre entre 21 et 100g, il faudra mettre 2 timbres soit 1.70 cts pour une lettre prioritaire et 1.46 cts pour une lettre verte.

Penser à les acheter avant le 1er janvier !

Infos sociales

CAF de l'Ain

Afin de renforcer l'information des familles sur leurs droits aux prestations familiales et aides d'action sociale, la caisse d'Allocations familiales de l'Ain a développé, au cours des dernières années, plusieurs services d'information : Site internet www.caf.fr Téléphone 0 810 25 01 10 Appli mobile « Caf – Mon Compte »

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, plusieurs services accessibles en permanence sont mis à votre disposition par la Caf de l'Ain pour des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

Par Internet www.caf.fr

- Déclarer en ligne un changement de situation.
- Effectuer une demande de prestation.
- Faire une simulation des droits.
- Consulter vos droits et paiements.
- Obtenir une attestation de droits ou de quotient familial.
- Répondre rapidement à une demande d'informations de votre Caf.
- Connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et aides d'action sociale.

Sur l'appli mobile CAF - MON COMPTE gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

- Consulter vos paiements.
- Télécharger des relevés et des attestations.
- Gérer vos informations personnelles et les modifier en cas de changement.

Par téléphone 0810 25 01 10

- 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30, pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre mot de passe.



Étudiants : la demande d'aide au logement simplifiée sur caf.fr

La caisse d'Allocations familiales facilite les démarches administratives des étudiants qui souhaitent effectuer une demande d'aide au logement. En se connectant sur caf.fr, dans la rubrique « Services en ligne », les étudiants peuvent estimer le montant de leur aide au logement et saisir directement leur demande en quelques minutes.

C.A.U.E. de L'Ain



Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, vous pouvez contacter le CAUE de l'Ain **gratuitement** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain pour vous conseiller. Un compte-rendu de visite vous sera transmis ainsi qu'au maire de votre commune. Vous resterez les seuls maîtres de votre projet mais vous éviterez les embûches.
Téléphone : 04 74 21 11 31 Mail : contact@caue-ain.com
Site Internet www.caue01.org

Assistante Maternelle

Le village de Lurcy ne dispose plus que d'une assistante maternelle donc si vous avez des petits bouts de choux à lui confier, contactez :
Catherine HEDONT
au 04 74 69 43 66



L'A.D.M.R.

Depuis 70 ans, l'ADMR a pour valeur l'aide pour tous. Son projet vise le soutien aux familles et aux personnes afin de contribuer à leur mieux vivre.



L'ADMR est une association loi 1901 qui appartient à un réseau national.

Dans l'Ain, la Fédération Départementale regroupe 30 associations ADMR, 460 bénévoles et 911 salariés pour le bien-être de 6 892 usagers.

Notre association intervient sur les communes de Beauregard, Chaleins, Fareins, Frans, Jassans Riotier, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle Sur Saône.

L'ADMR vous propose sa gamme de services à domicile :

La gamme AUTONOMIE

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou de retour d'une hospitalisation : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, téléassistance, livraison de repas à domicile, accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La gamme DOMICILE

Avec nos services de ménage, repassage, petits travaux de bricolage et de jardinage.

La gamme FAMILLE

Des solutions de garde d'enfants à domicile ou en accueil collectif, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF), micro-crèche en horaires atypiques.

La gamme SANTE

Soins d'hygiène et soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou en situation de handicap et soins infirmiers pour tous.

Nous contacter : ADMR secteur de CHALEINS
121 route de St Trivier 01480 CHALEINS
Tél. : 04 74 67 87 75 Fax : 04 37 55 04 15
Mail : achaleins@fede01.admr.org

*L'ADMR RECRUTE
N'hésitez pas à postuler !
Venez déposer votre CV*



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !



L'opération TRANQUILLITÉ VACANCES est un service de sécurisation mis en oeuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les OTV permettent aux forces de police de connaître les quartiers ainsi que les lotissements vides ou quasi vides d'occupants pendant une période...que les cambrioleurs affectionnent tout particulièrement en cette période de fin d'année !

Pour bénéficier de l'Opération « Tranquillité vacances » à votre domicile, veuillez vous rendre au commissariat ou bureau de police de votre lieu d'habitation avant votre départ (2 jours avant minimum) muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (quittance EDF-GDF, téléphone ou loyer), ainsi que du formulaire détaillant votre demande que vous trouverez à l'adresse :

http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Association Intermédiaire Domicile Services



L'Association Intermédiaire Domicile Services est une Structure d'Insertion par l'Activité économique créée dans l'Ain en 1987 par le réseau ADMR. Elle est porteuse des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, et recrute des personnes en recherche d'emploi afin de les mettre à disposition des particuliers, des entreprises et des administrations en leurs proposant des services de qualité.

AIDS s'occupe de la gestion administrative complète et du personnel mis à disposition pour assurer un service de qualité.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts ou d'un crédit d'impôts selon la législation en vigueur et vous avez la possibilité d'utiliser des moyens de paiement adaptés au service :

C.E.S.U. prépayés, chèques et prélèvements bancaires.

L'équipe de l'Association Intermédiaire Domicile Services.

801, rue de la source, BP 70014, 01442 VIRIAT CEDEX

04 74 23 23 81 – 07 87 02 29 06

domicile.services01@gmail.com www.services-ain.com



S.S.I.A.D. Service de Soins Infirmiers A Domicile

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile SSIAD Bresse-Dombes vous propose sa gamme SANTE pour faciliter le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans, éviter une hospitalisation ou accélérer un retour chez soi à la suite d'une hospitalisation.



La prise en charge est assurée à 100% par l'organisme de sécurité sociale de l'utilisateur.

Objectifs du S.S.I.A.D. :

- Vous permettre de rester chez vous, en bénéficiant d'une grande qualité de soins, pour retarder une entrée en institution (maison de retraite), éviter une hospitalisation ou faciliter votre retour.
- Favoriser l'épanouissement personnel de chacun en accompagnant la personne malade dans sa trajectoire de vie. Respecter ses désirs exprimés et l'intégrité de sa personne.
- Accompagner les personnes en fin de vie et apporter une aide technique à l'entourage.

SSIAD ADMR Bresse Dombes

La Maison des services 286 route de Relevant 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Tél. : 04 74 55 14 02 Mail : schatillon@fedo1.admr.org

SERV'EMPLOI

Créée en 2005, l'Association SERV'Emploi Dombes Saône poursuit depuis plus de 10 ans, une double mission : Développer des services pour les habitants, les collectivités, les associations et les entreprises, sur le territoire du Val de Saône à la Dombes et développer des activités accessibles pour les habitants en recherche d'emploi sur notre territoire.

- **Services à domicile** : > Ménage, repassage, entretien régulier ou mise à disposition ponctuelle, > Garde d'enfants de plus de trois ans, soutien scolaire, > Jardinage Taille de haies, tonte de pelouse, > Bricolage et réparations simples (sans intervention sur flux, électricité, eau, gaz).

- **Mise à disposition de personnel** pour les professionnels et les collectivités. Remplacements ponctuels de salariés, besoins saisonniers ou surcroît d'activité : > Entretien de locaux, > Surveillance d'enfants, périscolaire, > Accueil, secrétariat, > Espaces verts, > manutention, production, livraison interne ...

- **Emploi pour tous** : Cent vingt personnes par an mises à l'emploi

Pour contacter SERV'emploi Dombes Saône - 627 route de Jassans - 01600 TREVOUX

Téléphone : 04 74 00 06 73 - Télécopie : 04 74 08 97 67 Email : contact@servemploi.fr

Site : www.servemploi.fr



ADAPA

L'ADAPA Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain, située à Bourg en Bresse, est au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain à travers :

- l'aide à la personne,
- l'aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale,
- les soins infirmiers à domicile,
- et d'autres services encore...

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins.

Contactez votre contact de proximité : Mme Gladys JACQUET

Maison des Cèdres 01600 Trévoux

g.jacquet@adapa01.com 04 74 45 59 66

Découvrez les ateliers ADAPA : Une réponse novatrice aux besoins des seniors à travers nos Ateliers Prévention & Animation ...pour mieux vivre & bien vieillir.

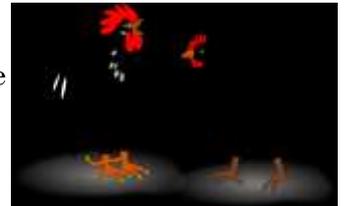


Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé : confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas : exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Pour connaître la zone dont vous dépendez : <http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnelmesures-et-indemnisations> Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- * Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- * Aucune volaille (palmipède et gallinacé) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- * Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- * Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage. Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations. Pour en savoir plus: <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>.

Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique

Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés



Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Artisans



Gîte Les Mûriers

« Le gîte LES MURIERS a réalisé une bonne saison estivale. Ce résultat s'explique en partie par le partenariat avec LES GITES DE FRANCE DE L'AIN : passage de 2 à 3 épis, classement en Meublé de tourisme 3 étoiles, et réservations en ligne très appréciées des internautes.

J'ai reçu des hôtes d'horizons variés (des martiniquais sont venus jusqu'à LURCY !!!) qui ont tous apprécié la qualité de l'accueil et de l'hébergement, le calme de LURCY propice au repos, et le potentiel touristique de la région. Les avis clients déposés sur le site GITES DE FRANCE ont d'ailleurs été très positifs. Des clients ont également apprécié leur dîner au restaurant Les Voyageurs. Cette activité est gratifiante. C'est très agréable de recevoir des gens sympathiques à qui nous réservons le meilleur accueil. » Dominique BLANC

45 Chemin Neuf - Lurcy Tel : 06 83 56 79 90 Email : dominique_b@orange.fr



L Fée de la Com'

L'ennui avec le plus beau jour de notre vie, c'est que c'est rarement le plus beau jour de notre vie....Mais ça c'était avant... avant que vous ne décidiez de confier la coordination de votre mariage à **L Fée de la Com'**.



Dès lors, c'est l'esprit dégagé totalement disponible que vous pourrez vivre votre journée et profiter pleinement de vos invités. Avec Lucie aux manettes, vous serez parfaitement sereins ; la petite fée gèrera tous les prestataires et conduira votre journée exactement comme vous l'aurez imaginée, à ceci près que vous n'aurez plus à vous soucier de rien. Premier rendez-vous et devis gratuits. Sans engagement. Gagnez du temps et de l'argent.

Lucie : 06 66 83 85 63 www.lfeedelacom.fr

Restaurant Les Voyageurs



La fin d'année est là, si vous n'avez pas fait vos cadeaux, sachez que le restaurant « Les Voyageurs » vous propose des bons à offrir, une idée originale à déguster. Vous avez aussi la possibilité de commander des plateaux de fruits de mer à emporter, pour le 24 décembre au midi, il suffit de passer commande 48 heures à l'avance.

Pour le réveillon du 31 décembre, vous pourrez prendre connaissance du repas sur le site du restaurant ou sa page Facebook.

Fermé les dimanches soir, lundis soir, mardis soir et mercredis toute la journée. Pour tout renseignement appeler le 04 74 69 42 56

Artisans, commerçants, chef d'entreprise de Lurcy, merci de nous envoyer début novembre vos messages à transmettre sur le bulletin de la commune de décembre 2017 à l'adresse mail : villu@homail.fr

